



MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefi.gouv.fr>

Paris, le 26 novembre 2004

MODERNISATION DE L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Jean-Pierre RAFFARIN, Premier ministre, et Nicolas SARKOZY, ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ont adressé ce jour aux préfets et aux trésoriers-payeurs généraux une circulaire relative à l'action de l'État en faveur des entreprises en difficulté.

En 2003, la mobilisation gouvernementale en faveur des entreprises en difficulté a permis de détecter près de 1700 entreprises en situation difficile et de soutenir 130 000 emplois. Malgré l'amélioration de la conjoncture économique, cet effort doit être poursuivi et les dispositifs actuels modernisés et simplifiés.

À cet effet, les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) sont dorénavant compétents pour traiter les cas individuels de toutes les entreprises de moins de 400 salariés. D'ici la fin de l'année, les CODEFI seront dotés d'un secrétariat permanent dont la liste sera publiée sur le site du "MINEFI au service des entreprises" <http://entreprises.gouv.fr/>. Collaborateur du trésorier-payeur général, le secrétaire permanent sera l'interlocuteur du chef d'entreprise, coordonnera l'action administrative interministérielle et jouera un rôle clef dans le cadre des négociations menées avec les partenaires des entreprises en vue du redressement de l'entreprise.

Présidé par le ministre chargé de l'économie, le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) demeure par ailleurs compétent pour les entreprises de plus de 400 salariés. Son secrétariat général est placé auprès de la direction générale du trésor et de la politique économique.